

2 LUTTE CONTRE
LA FAIM



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture.



Quand elles sont pratiquées correctement, l'agriculture, la sylviculture et la pêche peuvent produire des aliments pour tous et générer des revenus décents, tout en soutenant un développement centré sur les régions rurales et la protection de l'environnement. Il est temps de repenser la façon dont nous cultivons, partageons et consommons notre alimentation. »

Nations-Unies, 2015, <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr>

objectifs

D'ici à 2030, l'ODD 2 vise à « éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ». La priorité sera portée sur la malnutrition des personnes les plus vulnérables (enfants, adolescents, femmes enceintes et personnes âgées). Également, favoriser les systèmes locaux de production, en assurant l'accès égalitaire de tous aux activités agricoles ainsi qu'aux ressources, tout en optant pour des modes de production viables, résilients, et donc préserver les écosystèmes tout en améliorant les capacités d'adaptation aux changements climatiques. Enfin, dans le cadre du commerce international, corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux.

décryptage

Pour le cadre de la mise en œuvre, l'ODD 2 vise à faciliter l'accès de tous aux savoirs, aux services financiers, aux marchés ainsi qu'à l'emploi liés à l'agriculture. Également, il vise à favoriser l'accès aux nouvelles technologies (banques de semences, de plantes et d'animaux d'élevage, infrastructures rurales, etc.) pour les pays en développement afin de renforcer leurs capacités productives et de répondre aux besoins nutritionnels des populations. Cela devra se faire au niveau régional, en associant ces nouvelles technologies aux savoirs traditionnels. Dans cet état d'esprit, l'ODD 2 vise aussi la coopération internationale pour l'investissement et l'appui technique.

Sources :

Nations Unies, ODD 2, Faits et Chiffres sur la Faim dans le monde, <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/hunger/> (consultation mai 2016)
Nations Unies, Assemblée Générale, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, p.16 <http://www.ipu.org/splz-f/unga16/2030-f.pdf> (consultation mai 2016)

Comprendre les Enjeux

- **795 millions d'individus sont sous-alimentés** (une personne sur neuf), pour la majorité dans les pays en développement.
- Le continent qui compte le plus de personnes souffrant de la faim est **l'Asie** (deux tiers de la population totale).
- L'agriculture est le secteur qui fournit le plus d'emplois au monde, bénéficiant à **40 % de la population mondiale actuelle**.
- Il s'agit également de **la principale source de revenu et d'emploi** pour les ménages ruraux pauvres et les plus vulnérables.
- **80% de la nourriture consommée** dans les pays en développement provient de 500 millions de petites exploitations agricoles.



Benin - @ ENERGIES 2050



L'Union Européenne au cœur de la lutte contre la faim

L'UE est un des bailleurs de fonds les plus importants au monde en matière d'aide au développement. Au travers de ses politiques, elle représente sur le plan international, un acteur incontournable sur la sécurité alimentaire et le développement durable. Elle a par exemple appuyé le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies à travers une contribution d'un montant de trois millions d'Euros en faveur du Tchad. Il s'agit d'une aide qui permettra de soutenir 53 000 enfants et 12 000 femmes enceintes et allaitantes dans la Bande sahélienne, lors de la saison de soudure qui s'étend de Juin à Septembre 2016.

Région



Provence
Alpes
Côte d'Azur

Ma Région PACA et l'ODD 2 :

La région PACA s'engage pour une agriculture plus durable et de qualité, par exemple au travers de subventions au titre du *Programme de Développement Rural Régional de la région PACA*. Ce processus s'inscrit dans une démarche collaborative avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. D'après le Réseau BIO de PACA, « *le taux d'aide minimum est de 20%, avec une bonification de 10% pour les agriculteurs bio* ». Les investissements éligibles sont tous respectueux de l'environnement et correspondent aux références délivrées par le ministère en charge de l'écologie.

Sources et liens utiles pour aller plus loin et s'engager :

Programme alimentaire mondial, Nations Unies, 2016, Une contribution de l'Union Européenne permet au PAM de prévenir la malnutrition pour les plus vulnérables durant la période de soudure <http://fr.wfp.org/nouvelles/nouvelles-release/une-contribution-de-l-ue-permet-au-pam-de-prevenir-la-malnutrition-dans-la-periode-de-soudure> (consultation mai 2016)

Bio Provence : http://www.bio-provence.org/IMG/pdf/Formulaire_Subvention_PCAE_4-1-2_Filieres_Vegeales.pdf (consultation mai 2016)

Comité partenarial Fonds Européen Agricole de Développement Rural, 2013, Programme de Développement Rural Provence Alpes Côte d'Azur 2014-2020, http://programmes-europeens-2014-2020.regionpaca.fr/fileadmin/user_upload/documents/PDR_presentation_20-09_comite_partenarial.pdf (consultation mai 2016)